## COMMUNAUTE DE COMMUNES MIREBELLOIS FONTENOIS

8 place Général Viard 21310 Mirebeau sur Bèze @03.80.36.12.12 adresse Mel: s.checler@mfcc.fr

## Montant de la redevance déchets ménagers année 2024

CATEGORIES	REDEVANCE
Foyer 1 personne	155.00 €
Foyer 2 personnes	179.00 €
Foyer 3 personnes et +	216.00 €
Résidence secondaire	179.00 €
Resto – de 20 couverts	369.00 €
Resto 20 à 50 couverts	630.00 €
Resto + de 50 couverts	900.00 €
Hôtel	227.00 €
Gîte	227.00 €
Chambre d'hôtes (montant par chambre d'hôtes plafonné à 227 €)	92.00 €
Camping 15 places	225.00 €
Etablis.médico-social/lit	137.00 €
Local professionnel	92.00 €
Local commercial alimentaire > 400 m2	630.00 €
Local commercial non alimentaire > 400 m2	348.00 €
Collèges	900.00 €
Ecoles/Petite crèche/Micro-crèche	174.00 €
Périscolaires	92.00 €
Restauration scolaire	900.00 €
Communes	173.00 €

Les listes des redevables sont mises à jour par les mairies en début d'année civile et tout au long de l'année. En cas de modification du nombre de personnes au foyer (naissance, décès, départ, ...), ne pas oublier d'en informer votre mairie, ainsi que nos services, dans le mois qui suit cette modification. Un calcul au prorata temporis pourra être effectué sous réserve de produire les justificatifs nécessaires. Les réclamations écrites et motivées sont à adresser à la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date limite de paiement.